



Base(s) Réglementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle Visite périodique (Livre 1 6.5)

Mise en oeuvre de l'installation après 81

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	27 002 615
Code EAN	N.c.
Liaison compteur-tableau	2X6
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40 A 2P
Nombre de tableaux	1
Défibrillateur de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	8
Description de l'installation	Voir schémas